



**FESTIVAL U13  
PREMIER TOUR  
SAMEDI 10 MARS 2018**



**RÈGLEMENT**

- Article 1 - Les 22 équipes sont réparties en 3 Poules de 4 et 2 Poules de 5.
- Article 2 - Chaque joueur doit être licencié dans le club pour lequel il participera (**présentation obligatoire des licences**).
- Article 3 - Chaque équipe aura droit à 12 joueurs inscrits sur la feuille de match (les U11 peuvent participer maximum 3).
- Article 4 - Les équipes de chaque Poule se rencontreront entre elles, soit trois ou quatre matchs. En cas d'égalité à la fin de chaque rencontre une série de trois pénaltys sera effectuée.
- Article 5 - Le classement sera établi en respectant les critères suivants :
- Nombre de points :**
- Match gagné : 4 points
  - Match nul puis gagné aux pénaltys : 3 points
  - Match nul puis perdu aux pénaltys : 2 points
  - Match perdu : 1 point
- En cas d'égalité :**
- a) Goal-average particulier
  - b) Jongleries (règlement)
  - c) Goal-average général
  - d) Meilleure attaque
- Article 6 - Les règles sont celles de la F.F.F. (Foot à 8)  
**Précision :** le gardien ne peut pas saisir la balle à la main sur passe volontaire de son partenaire.
- Article 7 - En cas de litige, la Commission Départementale des Jeunes tranchera ; ses décisions seront sans appel.
- Article 8 - **Le premier et le second de chaque Poule, ainsi que les deux équipes retenues pour le championnat Régional U13 (Creuse Pôle Sud (1) et ES Guérétoise (1)) seront qualifiés pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 7 avril 2018 (lieu à déterminer).**

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE JONGLERIES

## ANNEXE AU RÈGLEMENT

- 1 - Toutes les équipes présentes à ce festival participent à l'épreuve de jongleries.  
Cette épreuve départagera les équipes en cas d'égalité.
- 2 - Cette épreuve sera organisée avant les matches.
- 3 - Il sera tenu compte du total des **8** meilleurs résultats sur les **12** participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (tête et pieds).
- 4 - Limitation à :
  - **50** contacts pied gauche, **50** contacts pied droit et **50** têtes pour la phase Départementale (départ au pied, à la main pour la tête et une seule touche de rattrapage)  
Un essai de rattrapage est accordé pour le maximum non atteint dans toutes les phases.
- 5 - En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées suivant l'ordre ci-dessous :
  - A - Addition au total des 8 meilleurs**
    - 1<sup>er</sup> : du total du 8<sup>ème</sup>
    - 2<sup>ème</sup> : du total du 9<sup>ème</sup>
    - 3<sup>ème</sup> : du total du 10<sup>ème</sup>
    - 4<sup>ème</sup> : du total du 11<sup>ème</sup>
  
  - B - Contacts des têtes seulement**
    - 1<sup>er</sup> : total des 8 meilleurs
    - 2<sup>ème</sup> : additionner au total des 8 meilleurs
      - a) le total du 9<sup>ème</sup>
      - b) le total du 10<sup>ème</sup>
      - c) le total du 11<sup>ème</sup>
  
  - C - Contacts des pieds seulement**
    - 1<sup>er</sup> : total des 8 meilleurs
    - 2<sup>ème</sup> : additionner au total des 8 meilleurs
      - a) le total du 9<sup>ème</sup>
      - b) le total du 10<sup>ème</sup>
      - c) le total du 11<sup>ème</sup>
  
  - D - Prendre en compte le nombre d'essais qu'auront effectués les équipes pour réaliser leur total de contacts de l'ensemble des jongleries :**
    - 1<sup>er</sup> : nombre d'essais des 8 meilleurs
    - 2<sup>ème</sup> : en prenant le 9<sup>ème</sup> joueur
    - 3<sup>ème</sup> : puis le 10<sup>ème</sup> joueur
    - 4<sup>ème</sup> : puis le 11<sup>ème</sup> joueur